

Restaurant municipal – Fixation du prix des repas

Information

Pour tenir compte de l'évolution globale des tarifs au niveau de la Ville de Reims, les nouveaux tarifs du restaurant municipal sont fixés comme suit à partir du 1^{er} janvier 2014.

La TVA augmente de 3 points au 1^{er} janvier 2014 car elle passe de 7 % à 10 %.

Au titre de la politique sociale engagée par la municipalité sur la pause méridienne, l'augmentation du tarif hors taxe est limitée à 1 %.

Cette évolution respecte la dégressivité instaurée en fonction des revenus des agents.

Tranches indiciaires	Prix du repas 2013			Prix du repas 2014			Evolution 2014/ 2013	
	H.T.	T.T.C. (TVA à 7 %)	Prix TTC de la boisson	H.T.	TTC (TVA à 10 %)	Prix TTC boisson	H.T	T.T.C
292 à 351	3,78 €	4,04 €	0,54 €	3,82 €	4,20 €	0,56 €	0,04 €	0,16 €
352 à 480	4,38 €	4,69 €	0,54 €	4,43 €	4,87 €	0,56 €	0,05 €	0,18 €
481 à 650	5,54 €	5,93 €	0,54 €	5,60 €	6,16 €	0,56 €	0,06 €	0,23 €
>651	6,32 €	6,76 €	0,54 €	6,39 €	7,03 €	0,56 €	0,07 €	0,27 €

Le prix des repas servis aux convives extérieurs en rapport avec la collectivité (CNFPT, conjoints et enfants, élus de la Ville de Reims et de Reims Métropole, etc....) est revalorisé.

Il passe à compter du 1^{er} janvier prochain à 11,01 € TTC.

Pour les retraités, le tarif est actualisé comme suit à partir du 1^{er} janvier 2014 :

Titre	Dernière délibération	2013		2014		Evolution 2014/ 2013	
		H.T.	T.T.C. (TVA à 7 %)	H.T	TTC (TVA à 10 %)	H.T	T.T.C
Ticket repas	CM-2012-355	8,86 €	9,48 €	8,95	9,84 €	0,09 €	0,36 €
Ticket Boisson	CM-2012-355	0,50 €	0,54 €	0,51	0,56 €	0,02 €	0,04 €